



Fonctionnement conseil syndical

Par **olier annick**, le **15/11/2016** à **13:41**

Notre copropriété est une petite copropriété. Je souhaite savoir si le conseil syndical peut se passer d'un président. Merci de votre réponse

**les conditions générales d'utilisation du site indiquent:
" les messages devront comprendre des formules de politesse "**

Par **springfield**, le **19/11/2016** à **22:08**

Bonsoir,

Quelque soit la taille, un conseil syndical doit avoir un président élu parmi ses membres.

Par **aveva78**, le **22/11/2016** à **17:46**

Bonjour,

Normalement le conseil syndical doit obligatoirement élire un président. S'il ne le fait pas, il n'y a pas de sanction!

Officielement la seule prérogative du président est de pouvoir convoquer une AGE en cas de défaillance du syndic...

Mais s'il n'y a pas de président, un (ou plusieurs) membre du CS doit établir avant l'AGS un compte rendu d'activité du CS obligatoirement joint à la convocation. Et là....